

## BISPHÉNOL A

Les substituts  
seraient toxiques

Alors que l'Anses vient de réaffirmer la dangerosité de ce perturbateur endocrinien, les industriels doivent trouver des substances de remplacement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les 3 substituts  
envisagés

## LE BISPHÉNOL S

La plupart des biberons garantis « sans bisphénol A (BPA) » sont composés de polyéthersulfone (PES), un plastique qui contient du bisphénol S (BPS). Ce dernier n'est pas forcément moins toxique, car il s'agit aussi d'un perturbateur endocrinien, comme vient encore de le montrer une équipe de l'université du Texas\*.

\* ENVIRON HEALTH PERSPECT 121 :352-358 (2013).  
HTTP://DX.DOI.ORG/10.1289/EHP.1205826

## LES RÉSINES

Quatre substances sont envisagées pour remplacer les résines époxydiques des boîtes de conserve, contenant du bisphénol A. Il s'agit de résines à base d'acrylique, de polyester de méthacrylate, ou de vinyle, des substances déjà autorisées pour l'alimentation, donc non toxiques. Mais aucune ne convenant pour tous les types d'aliments, il faut donc choisir la bonne pour chaque recette, notamment selon l'acidité du plat.

LES POLYESTERS  
THERMOPLASTIQUES

Cette vaste famille de polymères comprend notamment le polyéthylène téréphtalate (PET) des bouteilles d'eau minérale, ou l'acide polylactique, un plastique biodégradable utilisé en emballage alimentaire. Ces polyesters pourraient remplacer les bonbonnes d'eau en polycarbonate largement présentes dans les entreprises, et qui constituent « une source significative d'exposition au bisphénol A », selon l'Anses. Cependant, ils sont moins résistants que le polycarbonate.



PHILIPPE DESMAZES / AFP

L'intérieur des boîtes de conserve contient du bisphénol A.

LES INDUSTRIELS SERONT-ILS PRÊTS pour supprimer le bisphénol A (BPA) des emballages alimentaires le 1<sup>er</sup> juillet 2015, comme l'exige la loi ? Ce composé chimique a été reconnu comme un perturbateur endocrinien, son activité étant similaire à celle de l'œstrogène, une hormone sécrétée par les ovaires. La dose journalière admissible est actuellement de 0,05 mg de BPA par kilo de poids corporel. L'Anses estime que le législateur devrait réduire cette valeur, pour prendre en compte les effets à faibles doses et le fait que les effets ne sont pas proportionnels aux doses. Le BPA est déjà interdit dans les contenants destinés aux nourrissons. 73 substituts ont été recensés par

l'Anses, dont certains, comme le bisphénol S, apparaissent désormais tout aussi dangereux. Mais le plus difficile sera de trouver un remplaçant à l'époxy qui recouvre l'intérieur des boîtes de conserve et dont le BPA est un composant de base. « *Aucun revêtement n'est aussi souple et résistant que l'époxy* », indique Michel Loubry, directeur général de PlasticsEurope, l'association européenne des producteurs de plastiques. Principale difficulté : s'assurer que les nouvelles résines s'adaptent à des procédés industriels, où les boîtes sont embouties à une vitesse de 10 000 coups par heure. Les industriels mènent aussi des tests de vieillissement de ces résines. ■ **Cécile Michaut**

La position  
de l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement et du travail (Anses), créée en janvier 2010 dans le but « d'éclairer les pouvoirs publics dans leur politique sanitaire », vient de réaffirmer la dangerosité du bisphénol A, surtout chez les femmes enceintes et les enfants. En septembre 2011, elle avait déjà mis en garde contre ce perturbateur endocrinien. Pour la première fois, l'Anses a également évalué l'exposition des personnes à cette substance, et montré que « certaines situations d'exposition de la femme enceinte au bisphénol A présentent un risque potentiel pour l'enfant à naître ». Plus de 80 % de notre exposition à ce perturbateur endocrinien sont dus à l'alimentation, dont 50 % attribués aux cannettes et autres boîtes de conserve.